



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Participation patronale

Question écrite n° 18578

### Texte de la question

M. Joel Sarlot attire l'attention de M. le ministre du logement au sujet du 1 p. 100 logement. Si l'interet de ce systeme n'est plus a demontrer, il serait donc anormal de le supprimer comme cela a pu etre evoque. Aussi, lui demande-t-il de bien vouloir preciser sa position sur cette question.

### Texte de la réponse

Le ministre du logement est convaincu de la tres grande utilite du 1 p. 100 logement. Sa suppression, ou seulement son affaiblissement par une baisse du taux de la collecte, aurait des consequences serieuses sur le financement du logement social, qu'il s'agisse de l'accession a la propriete ou des operations locatives. Le 1 p. 100 logement apporte en effet chaque annee 13 milliards de francs au logement, soit a peu pres le meme montant que les aides budgetaires a la pierre. Sur la proposition du ministre du logement, le Gouvernement a decide de ne pas modifier le taux de la collecte qui sera donc maintenu a son niveau actuel de 0,45 p. 100. Par contre, il est envisage avec les interesses le principe d'une participation volontaire et exceptionnelle au FNAL d'un montant maximum de 1 milliard de francs dont les modalites pourront etre fixees par voie conventionnelle en 1995.

### Données clés

**Auteur :** [M. Sarlot Joël](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18578

**Rubrique :** Logement : aides et prets

**Ministère interrogé :** logement

**Ministère attributaire :** logement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 septembre 1994, page 4737

**Réponse publiée le :** 17 octobre 1994, page 5190